

COMPTE RENDU DE SÉANCE **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire,
Lundi 6 Février 2017 à 20 h 30.

Étaient présents : Mmes et MM. Thierry RICARDEAU, Président de séance, Jean-Claude BIRON, Émilie BOCQUIER, Sylvia GUIHOT, Carine MIGNÉ, Nadia RABREAU, Jacques RIGALLEAU, Florent JOURDAN, Audrey PATARIN, Patrick CHANSON, Isabelle AVERTY, Sébastien SEGRET, Mathilde BRIAND, Maryse COUGNAUD, Henri DE LA ROCHE SAINT ANDRÉ, Malik RABIA, Michelle RÉGEASE.

Absents et excusés : MM. Michel QUAIREAU (pouvoir à Thierry RICARDEAU), Olivier ABILLARD (pouvoir à Jacques RIGALLEAU), Auguste GUILLET (pouvoir à Jean-Claude BIRON), Sébastien GUYON (pouvoir à Isabelle AVERTY), Jean-Christophe RAGUET et Mme Marie-Ange FOUQUET.

Secrétaire de séance : Mme Sylvia GUIHOT.

Monsieur Malik RABIA demande des précisions sur le dossier du Docteur DUFRENOIS.
Monsieur le Maire propose l'ajout en question diverses.

Suite aux remarques de Monsieur Malik RABIA lors du Conseil Municipal du 9 janvier 2017,
Monsieur le Maire informe l'assemblée :

* que les délibérations du 12 décembre 2016 ont été modifiées par la rectification des membres présents par l'ajout de Messieurs Olivier ABILLARD et Sébastien SEGRET et Madame Audrey PATARIN.

* que la délibération n° 14-12-2016 concernant un virement de crédit au compte 706129 en dépenses s'avère en fait conforme. Cette information est confirmée par notre Trésorier.

Le compte-rendu de la réunion du 9 janvier 2017 est approuvé.

Ajout à l'ordre du jour

➤ Informatique : annulation du devis du prestataire pour le renouvellement des anti-virus pour les portables des élus et des Loustics.

➤ ZAC Centre : choix de l'équipe de conception Urbaniste et Maître d'œuvre.

↳ SÉCURITÉ CIVILE

➤ Armement

Monsieur le Maire informe de la demande de Monsieur Jérémy CHASSERIEAU, Policier municipal mutualisé sur Falleron, Froidfond et Saint Christophe du Ligneron d'être armé.

Pour ce faire, Monsieur le Maire lui a recommandé de préparer une lettre argumentée que chaque élu a reçu précédemment.

Il explique notamment les nouvelles directives de Monsieur le Ministre Bernard Cazeneuve. Il relate son parcours professionnel, notamment en gendarmerie au cours de laquelle il a pu se familiariser avec le maniement des armes. Il souligne le pouvoir de dissuasion de l'arme à feu et que celle-ci est également de nature à le protéger lui-même. Il a malheureusement été démontré que la violence pouvait aussi toucher des communes rurales.

Les élus ont compris ces motivations, ajoutant que l'armement pouvait en certaines circonstances aussi protéger la population. Ils ajoutent que la personnalité de Monsieur Jérémy CHASSERIEAU, son attitude étaient un atout supplémentaire.

Monsieur le Maire rappelle que le port d'armes ne fera pas oublier que la mission première de notre policier municipal, voulue par les 3 municipalités, est le service de proximité et de prévention.

Le Conseil Municipal, après discussion, émet un avis favorable sur ce projet. Les conseillers de Falleron et Froidfond ont également donné un avis favorable.

Les 3 maires se réuniront bientôt, prendront une décision sur la base de ces échanges municipaux et la communiqueront à Monsieur le Préfet.

➤ Diagnostic de vidéoprotection

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du diagnostic de vidéoprotection élaboré par l'adjudant Jean-Luc PIERRE, Référent sûreté en prévention technique de la malveillance et vidéoprotection. Ce projet sera étudié en Commission. Dans un premier temps, l'étude sera portée sur l'amélioration de l'existant (bâtiments non équipés en alarme, accès, ...) puis sur l'installation de caméra (lieux, coûts...).

↳ CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ

➤ Désignation des représentants à la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC)

La Communauté de Communes Challans Gois Communauté nous demande de désigner deux membres pour représenter notre commune au sein de cette Commission. Monsieur le Maire ne participe pas au vote. Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Thierry RICHARDEAU en qualité de membre titulaire et Michel QUAIREAU en qualité de membre suppléant.

➤ Conseil Communautaire du 25 janvier 2017

Monsieur le Maire donne le compte rendu qui n'apporte pas de remarques particulières.

↳ URBANISME ET ENVIRONNEMENT

➤ Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay : représentation municipale

Suite au retrait de ce Syndicat du Conseil Départemental de la Vendée, la Commune doit désigner un représentant pour la compétence 4.2 « Schéma d'aménagement et gestion de l'eau (SAGE) du bassin de la Vie et du Jaunay ». Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Monsieur Auguste GUILLET pour représenter notre commune.

➤ **EPF : bilan d'activité au 31 décembre 2016**

Dans le cadre de la convention opérationnelle signée le 14 novembre 2014 entre la Commune et l'Établissement Public Foncier de la Vendée, le Conseil Municipal approuve le bilan d'activité sur le secteur Centre hors ZAC et ZAC Poste.

Résultat du vote main levée : 21 votants, 19 oui, 2 abstentions.

➤ **ZAC Centre : choix de l'équipe de conception Urbaniste et Maître d'œuvre**

Suite au rapport d'analyse des offres élaboré par notre Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, le Conseil Municipal attribue le marché de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par le Cabinet FORMA 6 (cotraitant : ARTELIA), offre jugée la plus avantageuse au regard aux critères figurant dans le règlement de consultation pour un taux de rémunération de 7,30 % du montant des travaux s'élevant à 390 000,00 euros HT, soit un forfait provisoire de rémunération de 28 470,00 euros HT.

Résultat du vote à main levée : 21 votants, 19 oui, 2 abstentions.

🔗 **BÂTIMENTS COMMUNAUX**

➤ **SYDEV : travaux de maintenance éclairage public 2017**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de signer la convention présentée par le SYDEV, relative aux travaux de maintenance de l'éclairage public, pour l'année 2017, pour un montant de 4 531,20 € (384 points lumineux à 11,80 €).

🔗 **ENFANCE, JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE**

➤ **TAP : convention intervenants**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de passer une convention d'intervenants avec l'Association « Les oreilles ont du goût » de Challans pour une activité jardinage dans le cadre de la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires pour un montant annuel de 500,00 euros pour l'année scolaire 2016/2017. Un planning d'intervention sera demandé à l'Association.

➤ **Rentrée scolaire 2017 : retrait d'un 5^{ème} emploi d'enseignant**

Par courrier envoyé par Madame Anne-Marie BAZZO, Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale de Vendée le 17 janvier 2017, Monsieur le Maire est informé de la perspective de la fermeture d'une 5^{ème} classe en raison des prévisions, soit 99 élèves alors que le seuil est à 108.

Les élus expriment majoritairement leur volonté de conserver cette classe afin de préserver la qualité de l'enseignement en conservant des classes non surchargées. Ils demandent à l'Académie de prendre en compte la construction de l'école publique dont l'ouverture est programmée en janvier 2019.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable au retrait de ce 5^{ème} emploi d'enseignant en maternelle à l'École publique Arc en Ciel.

Résultat du vote à main levée : 21 votants, 19 oui, 2 abstentions.

➤ **Sécurité routière : conditions de retrait patrimoniales et financières du Syndicat Mixte La mothe-Achard**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 25-1-2017 du 9 janvier 2017 concernant le retrait de la Commune de ce Syndicat. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander la récupération du bénéfice à hauteur de 1/23^{ème} (23 communes appartenaient à ce Syndicat).

➤ **Renouvellement annuel des anti-virus des portables des Élus et des Loustics**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 34-1-2017 du 9 janvier 2017 concernant l'acceptation du devis de la Société BYB SOLUTIONS de Challans concernant le renouvellement des anti-virus des ordinateurs portables des Élus et des Loustics. Pour une simplification des échanges, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'avoir un seul et même prestataire informatique à savoir la Société ADDIX INFORMATIQUE de Challans, prestataire informatique actuel des postes informatiques de la Mairie et d'annuler la délibération susvisée.

↳ **PÔLE SCOLAIRE**

➤ **Pôle Scolaire : subventions**

Le Conseil Municipal, décide d'autoriser Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demandes de subventions auprès des services concernés.

DETR : 300 000,00 € pour la construction de l'accueil périscolaire,

FSIL : 500 000,00 € pour la construction de l'École publique,

RÉGION et Aide Parlementaire pour la construction du Pôle Scolaire.

Résultat du vote à main levée : 21 votants, 19 oui, 2 non.

↳ **CITOYENNETÉ**

➤ **Élection présidentielle**

L'élection présidentielle aura lieu les 23 Avril 2017 (1^{er} tour) et 7 Mai 2017 (2^{ème} tour). Monsieur le Maire demande aux élus leurs disponibilités pour tenir les bureaux de vote.

↳ **PERSONNEL COMMUNAL**

➤ **Indemnités – complément indemnitaire annuel (CIA) et Indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS)**

Monsieur le Maire informe de l'organisation de travail mise en place dans le service administratif suite à l'absence prolongée de Madame Carole BENETEAU, Secrétaire principale, depuis le 22 septembre 2016. Cette responsabilité a été assurée, avec conviction et professionnalisme par Madame Carole ROBIN, accompagnée de Madame Béatrice VRIGNAUD. Nous aurions pu avoir recours à un recrutement externe auprès du Centre de Gestion. L'absence de candidat au moment voulu, la volonté des secrétaires de vouloir assumer cette situation, dont nous ne connaissions pas la durée, a permis de limiter considérablement les coûts, d'améliorer le niveau de compétences internes et surtout d'assurer au mieux la qualité du service.

Monsieur le Maire souligne la solidarité de l'ensemble du service durant cette période délicate et estime que cet engagement mérite reconnaissance et encouragement.

Aussi, dans le cadre du RIFSEEP, adopté par le Conseil Municipal le 1 février 2016 (délibération n° 7-02-2016), Monsieur le Maire propose le versement d'indemnités au niveau du CIA pour un montant global de 1 134,00 euros et de l'IHTS, correspondant à une période de 6 mois, et réparties sur Madame Carole ROBIN et Madame Béatrice VRIGNAUD.

La Commission du Personnel va se réunir fin février notamment pour examiner la suite en fonction de l'évolution de la situation de Madame Carole BENETEAU.

Résultat du vote à bulletin secret : 21 votants, 21 oui

↳ DIVERS

➤ ZAC Centre : état d'avancement des travaux

Monsieur Jean-Claude BIRON informe l'assemblée que les travaux pourraient débuter au cours de l'été 2017. L'aménagement de la Place, le stationnement et l'accessibilité sont les thèmes abordés en ce moment.

➤ Comité des Fêtes : Lignerock

Madame Sylvia GUIHOT dresse le bilan positif de la soirée du 28 janvier dernier. L'Association a organisé une soirée dégustation de bières avec une rétrospective des concerts du Lignerock. Le prochain concert aura lieu le 18 février 2017 à la Salle de sports.

➤ Bibliothèque : reprise communale

Madame Carine MIGNÉ informe l'assemblée de la réalisation de petits travaux d'embellissement de la bibliothèque suite à la reprise communale. Une journée portes ouvertes aura lieu le 1 mars 2017.

↳ QUESTIONS DIVERSES

➤ Médecin généraliste

Monsieur Malik RABIA demande plus d'informations sur ce que l'on a proposé au Dr DUFRENOIS en cas de déplacement du logement médical vers la ZAC Centre.

Monsieur le Maire rappelle que le Docteur DUFRENOIS n'a pas donné suite à notre proposition du 1er septembre d'un local de 40 m² pour un loyer de 522 €. Elle n'a également pas donné suite, par un courrier reçu le 12 novembre, à notre proposition d'un local de 88 m², local incluant à sa demande un cabinet supplémentaire, l'estimant trop cher. Le prix du m² était pourtant le même, soit 13 €.

Dans ce courrier, le Docteur DUFRENOIS informe Monsieur le Maire rechercher sur une autre commune et de l'envoi de son préavis de départ "aux environs du printemps prochain".

Puis dans un courrier reçu le 26 janvier, le Docteur DUFRENOIS informe Monsieur le Maire ne pas avoir trouvé de local et donc décider de continuer "à exercer dans les mêmes conditions jusqu'à plus ample informé". Elle lui fait le reproche d'avoir annoncé son départ en réunion publique.

Monsieur le Maire s'étonne d'une part de ces changements de position et d'autre part du reproche fait alors qu'il a été informé depuis des mois des démarches du Docteur DUFRENOIS pour s'installer dans une ville voisine, et été informé par des patients de son intention de départ. De plus, Monsieur le Maire rappelle qu'il a été interpellé en réunion publique le 19 décembre à propos du départ du Docteur DUFRENOIS et invité à donner notre position.

Pour toutes ces raisons, le courrier du 12 novembre du Docteur DUFRENOIS informant sans équivoque Monsieur le Maire de son départ, ce dernier a décidé de rendre la chose publique et d'aborder ce point en Conseil municipal du 9 janvier.

Considérant l'enjeu en terme de santé publique, le Conseil municipal s'est exprimé à l'unanimité des votants en faveur du maintien d'un deuxième médecin et donc, le cas échéant, de se donner les moyens financiers d'y parvenir, comme de très nombreuses communes confrontées à la désertification médicale.

Monsieur le Maire, après avoir souligné être satisfait que le Docteur DUFRENOIS finalement reste, va lui proposer une rencontre afin d'avoir des précisions sur ses intentions futures en termes de durée et de collaboration dans la recherche d'un successeur.

Le Conseil municipal a fait savoir qu'il ne pouvait rester dans le flou et doit anticiper au mieux.

➤ **Conseil Municipal des Jeunes**

Madame Maryse COUGNAUD informe l'Assemblée que les jeunes rendent visite aux résidents de l'EHPAD de Saint Christophe le 8 février 2017. Lors de cet échange, des ateliers tricot, coloriage seront mis en place et seront suivis d'un goûter.

Pour extrait,
Affiché le 8 Février 2017
Le Maire, Thierry RICARDEAU